

# Stratégie locale inondation et métropole francilienne

---

SPI Vallée de Seine

Commission eau du 6 juillet 2015

Olivier PAS – DRIEE Île-de-France

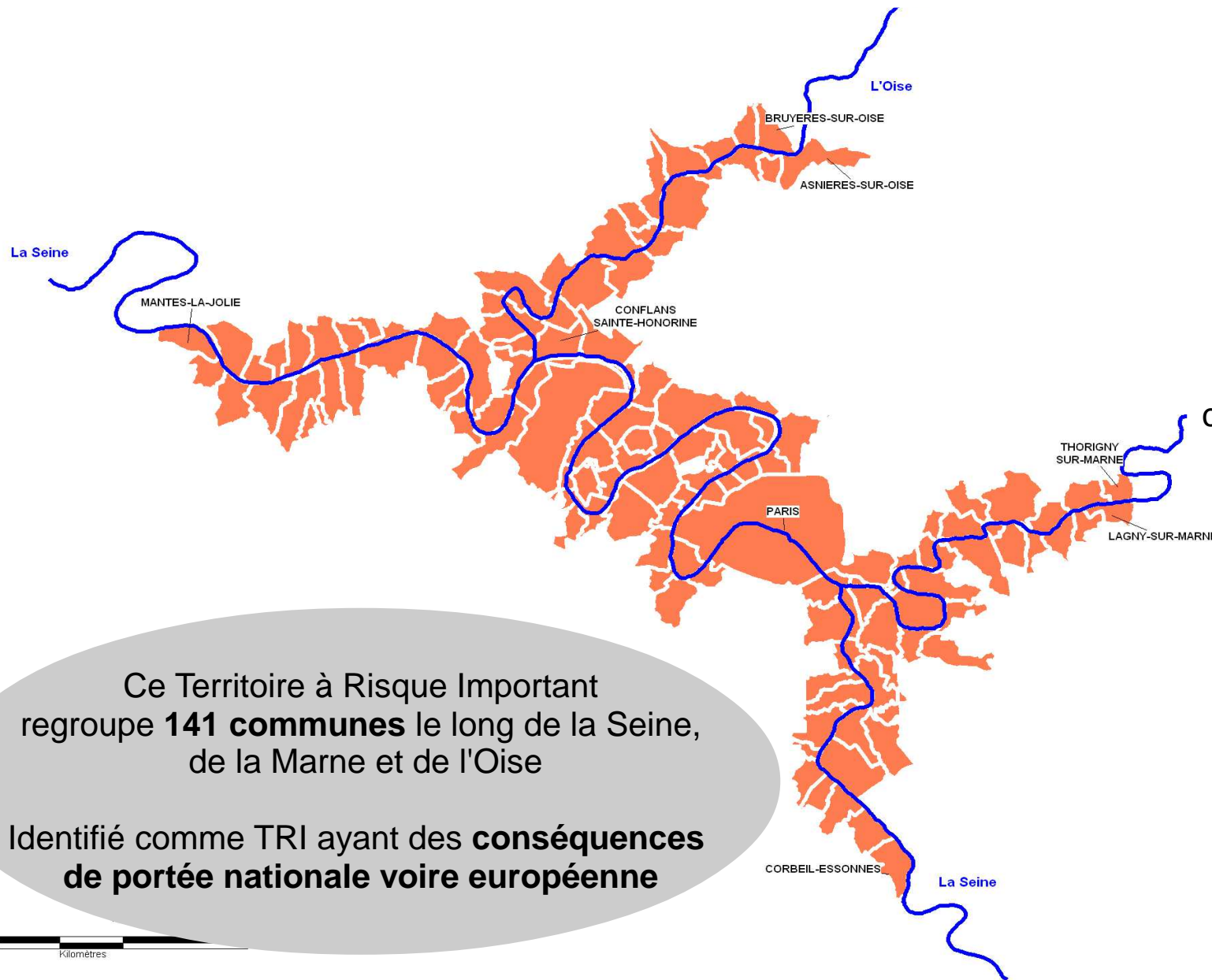


# La stratégie locale de gestion du risque inondation

---



# Le TRI « métropole francilienne »



Liste des TRI arrêtée  
par le préfet  
coordonnateur de bassin  
le 27 novembre 2012

Ce Territoire à Risque Important  
regroupe **141 communes** le long de la Seine,  
de la Marne et de l'Oise

Identifié comme TRI ayant des **conséquences  
de portée nationale voire européenne**

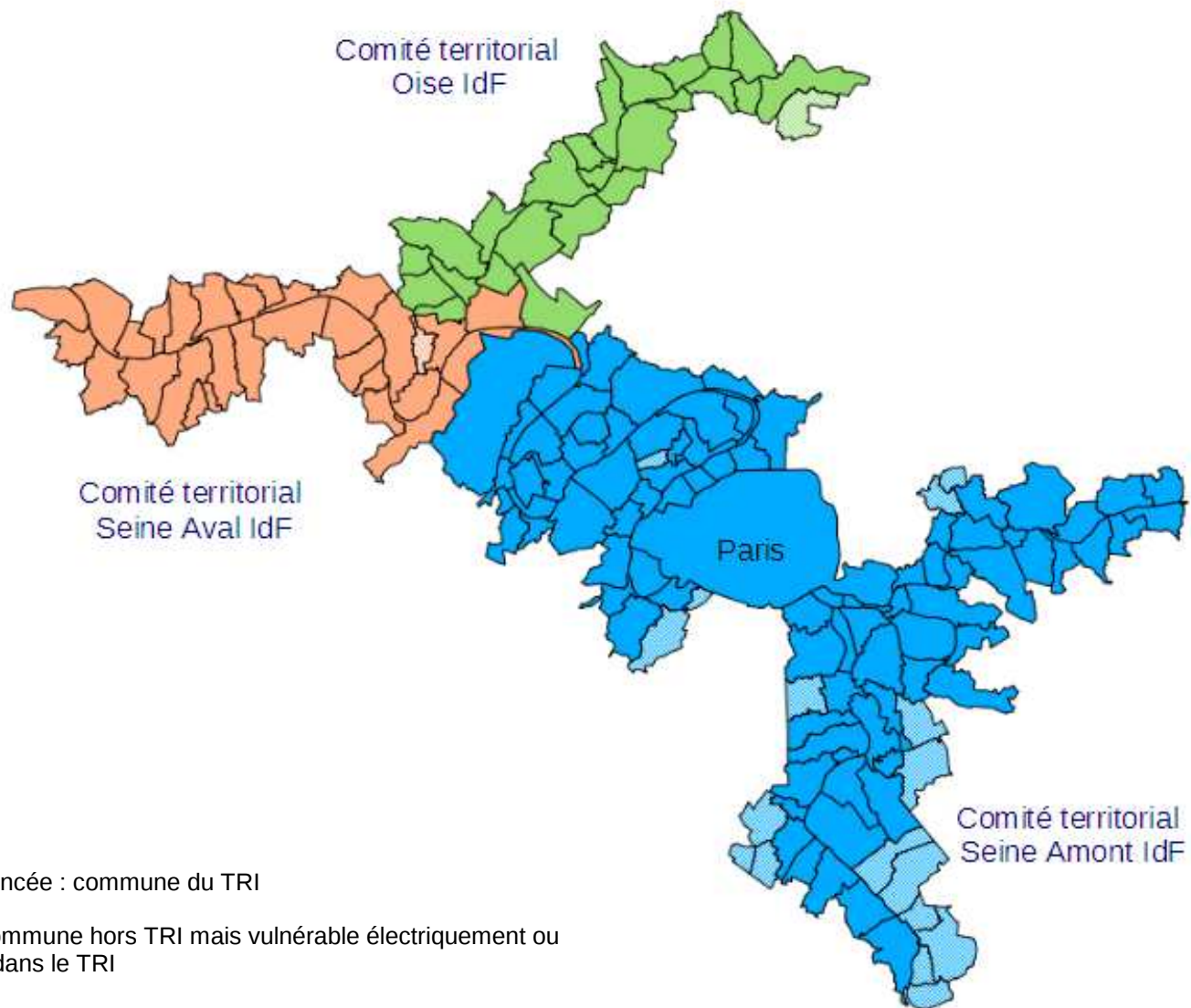
— Cours d'eau  
■ Communes objet de l'arrêté TRI

# Gouvernance de la stratégie locale du TRI « métropole francilienne »

- Un **comité stratégique** co-présidé par le Préfet de Région et le Préfet de Police et associant l'ensemble des parties prenantes
- **Deux services de l'État coordonnateurs** : le SGZDS et la DRIEE, chacun dans leur domaine de compétence
- **Des comités territoriaux**, animés par des collectivités. Ils préfigurent les échelles des programmes d'actions opérationnels
- *Un **comité économique**, pour favoriser la réduction de la vulnérabilité des entreprises et de l'activité économique*
- Un **comité scientifique**, en lien avec la communauté scientifique
- Des **groupes de travail thématiques** associant des acteurs plus techniques complètent le dispositif



# Gouvernance de la stratégie locale du TRI « métropole francilienne »



# Informations détaillées sur la SLGRI

- <http://extranet.slgri.metropole-francilienne.developpement-durable.gouv.fr>
- Login : slgri-metropolefrancilienne - Mot de passe : Slimf08

The screenshot shows the SLGRI extranet website. At the top left, there are logos for the French Republic and the Prefecture of Police. The main heading reads "Bienvenue sur l'extranet" followed by "SLGRI" in large red letters and "Stratégie locale de gestion du risque inondation métropole francilienne" below it. A search bar on the right contains the text "Recherche sur le site" and an "Ok" button. A horizontal navigation bar features six categories: "STRATÉGIE LOCALE INONDATION", "COMITÉ STRATÉGIQUE", "COMITÉ SCIENTIFIQUE", "COMITÉ ÉCONOMIQUE", "COMITÉS TERRITORIAUX", and "GROUPES DE TRAVAIL". Below this, a section titled "À LA UNE" displays a grid of news items. The first item is a photograph of a meeting with the title "Comité Seine Amont : consultation des parties prenantes - mai/juin (...)" and the date "Le 3 juin". The second item is titled "GT déchets : répartition des capacités sur les sites non impactés" with the date "Le 3 juin". The third item is titled "GT assainissement - réunion du 7 mai 2015" with the date "Le 30 mars". On the right side of the news grid, there are icons for email, print, and social media.

# Stratégie locale et économie

---



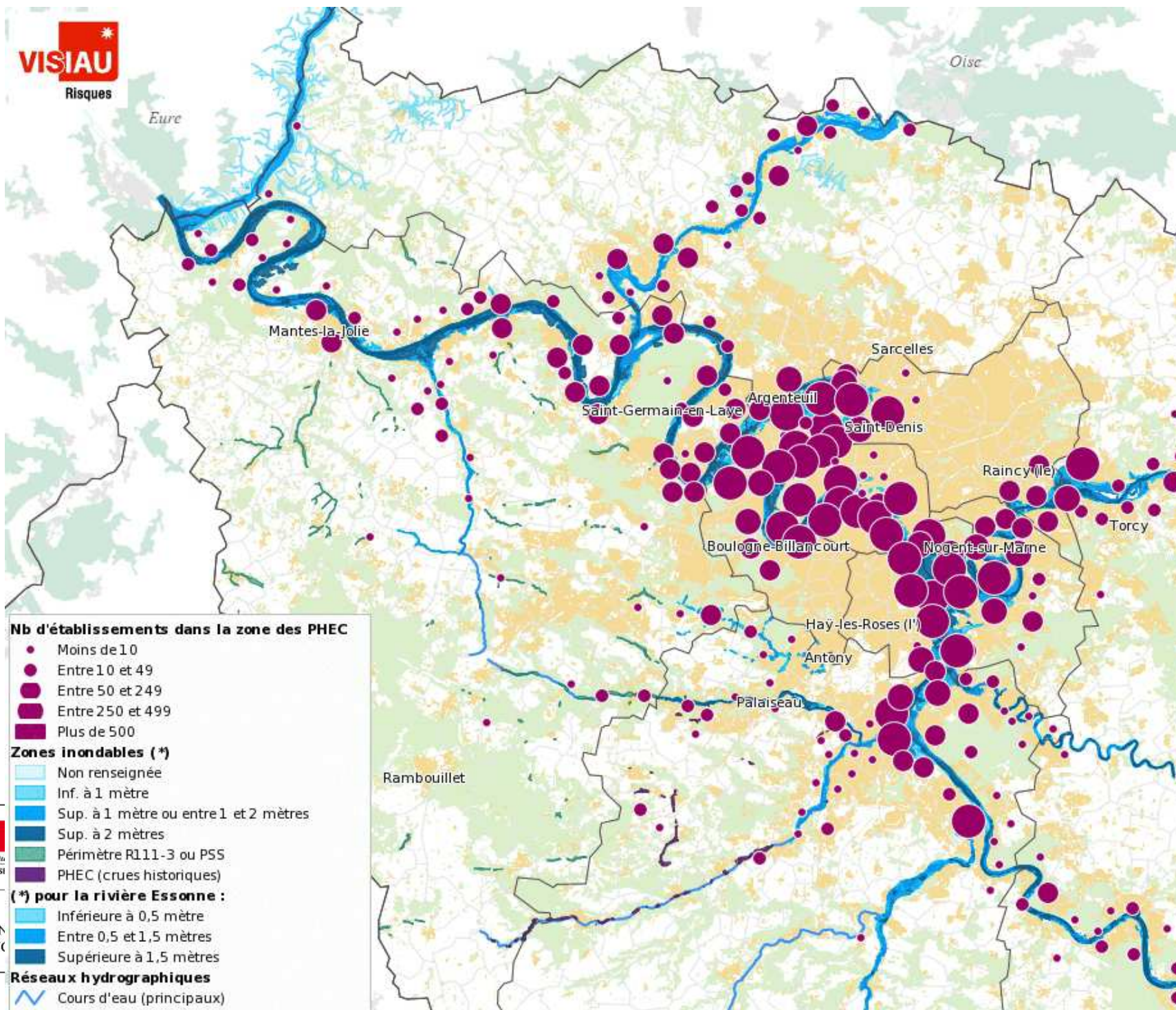
# Un territoire à fort enjeu économique

- Les critères de sélection des communes « TRI » comprennent à la fois l'enjeu de population et l'enjeu économique :
  - surface d'activité en rez-de-chaussée
  - nombre d'emplois dans l'enveloppe des inondations potentielles
- L'Île-de-France est une zone économique d'influence mondiale
- Sa contribution à l'économie nationale est essentielle, avec un PIB de l'ordre de 550 Mds €, soit presque **30 % du PIB national**
- L'**aléa moyen** (crue de période de retour centennale) impacte 170 000 entreprises dont 55 700 directement en zone inondable, représentant 622 000 emplois
- Les secteurs majoritaires en zone inondable sont des **activités à forte valeur ajoutée**, financières, des services aux entreprises, et le tourisme





# Entreprises situées en zone PHEC (IAU 2007)



## Nb d'établissements dans la zone des PHEC

- Moins de 10
- Entre 10 et 49
- Entre 50 et 249
- Entre 250 et 499
- Plus de 500

## Zones inondables (\*)

- Non renseignée
- Inf. à 1 mètre
- Sup. à 1 mètre ou entre 1 et 2 mètres
- Sup. à 2 mètres
- Périmètre R111-3 ou PSS
- PHEC (crues historiques)

## (\*) pour la rivière Essonne :

- Inférieure à 0,5 mètre
- Entre 0,5 et 1,5 mètres
- Supérieure à 1,5 mètres

## Réseaux hydrographiques

- Cours d'eau (principaux)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE



# Un risque à deux échelles

- La vulnérabilité propre de l'entreprise
- La dépendance de l'entreprise à des utilités extérieures elles aussi vulnérables
  - nombreuses institutions clés pour le fonctionnement de l'État et des opérateurs économiques (sièges sociaux) affectées
  - large zone de fragilité électrique
  - réseaux de transport en commun endommagé (métro, RER, grandes gares, 85 ponts et 5 autoroutes affectés)
  - coupures d'eau potable
  - ...

# Crise... et après crise

- Le souhait des services de l'État concernant le rôle du Comité économique est de rendre possible le maintien, même dégradé, de l'activité socio-économique de la région pendant les quelques semaines que durera l'inondation
- Mais après la décrue, le retour à un fonctionnement normal du territoire sera progressif : de quelques jours pour certaines structures à quelques semaines ou mois, voire années pour des infrastructures majeures. Il s'agit donc aussi d'accélérer le redémarrage de l'activité.

# Comité économique

- Rôle :
  - veiller à la prise en compte des enjeux économiques dans les instances mises en place à l'échelle du périmètre de la stratégie locale (comités territoriaux, comité scientifique, et lorsque c'est pertinent, groupes de travail)
  - définir et mettre en œuvre les dispositions permettant l'atteinte de l'objectif 5 de la SLGRI : réduire la vulnérabilité des activités économiques, en lien avec les objectifs 3 (développer la culture du risque et l'information préventive des populations – partie décideurs publics et privés), 4 (réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants) et 8 (développer la résilience en facilitant le retour à la normale)
  
- Composition :
  - État (DRIEE, SGZDS, DIRECCTE notamment)
  - Représentants du monde économique : CCI, CMA, CRA, MEDEF, CGPME, Afinege
  - Collectivités (pour faire le lien avec les comités territoriaux)
  - Experts





# Comité économique

Les premiers éléments de diagnostic font émerger trois grands chantiers, soumis au comité économique :

1. Identifier les secteurs à sensibiliser prioritairement et les modalités d'un accompagnement efficace des entreprises
2. Définir les modalités de communication des données de vulnérabilité vers les acteurs économiques
3. Identifier et faire connaître les moyens à mettre en œuvre pour accélérer le retour à la normale



# 1. Sensibiliser les acteurs

## Constat

- Une culture du risque faiblement développée en Île-de-France, malgré de multiples campagnes d'information, y compris au niveau des décideurs politiques et économiques
- Beaucoup comptent sur la disponibilité de services extérieurs qui seront, de fait, trop mobilisés pour satisfaire toute la demande
- Des effets en cascade sont à prendre en compte : inondation du fournisseur ou du sous-traitant, interruption des réseaux, salariés ne pouvant se rendre sur leur lieu de travail
- Le temps d'arrêt de l'entreprise en cas de crise est souvent largement sous-estimé, et peut de beaucoup excéder la durée de l'inondation elle-même
- Or pour beaucoup d'entreprises, notamment PME/PMI et TPE, c'est la pérennité même de l'activité qui est menacée

Des typologies d'acteurs très différentes, de la TPE au groupe d'envergure mondiale, avec néanmoins une majorité (85%) des emplois exposés en PME/PMI



# 1. Sensibiliser les acteurs

## Pistes de travail

- Identifier et cibler les secteurs économiques prioritaires : les plus vulnérables, ou les plus stratégiques pour le rétablissement de l'activité économique francilienne
- Définir des actions sectorielles et ciblées de sensibilisation des décideurs, en s'appuyant sur les structures reconnues existantes
- Mener des actions d'accompagnement pour la réduction de leur vulnérabilité (diagnostic, aide à la mise en œuvre des mesures...)
- Favoriser la réalisation des plans de continuité d'activité
- Promouvoir l'innovation, en lien avec le comité scientifique. Faire de la gestion du risque un facteur de compétitivité
- Associer les entreprises volontaires aux exercices de gestion de crise

# 2. Partager les données

## Constat

- Une multiplicité de sources d'information sur le risque, parfois confidentielles
- Des informations éventuellement difficiles à obtenir en raison de la multiplicité des acteurs
- Un niveau de technicité des éléments fournis pouvant décourager

## Pistes de travail

- Définir les modalités de partage de l'information, aux niveaux technique et juridique
- Constituer une base de données comprenant les informations nécessaires aux entreprises pour connaître leurs vulnérabilités
- Rendre l'information plus opérationnelle

Développer des circuits d'information spécifiques pour les entreprises pendant la crise



# 3. Accélérer le retour à la normale

## Constat :

- Un retour à la normale qui sera largement ralenti par les impacts multiples et diffus des inondations (voiries et fondations endommagées, sous-sols inondés, déchets, pollution, rétablissement des réseaux de gaz, d'électricité)
- Le secteur assurantiel sera également lourdement sollicité
- Les ressources existantes en IDF seront insuffisantes pour répondre à ces sollicitations
- L'image de la capitale sera lourdement affectée par la médiatisation de l'événement et le rétablissement de son attractivité sera un facteur essentiel pour le redémarrage de l'activité économique, notamment pour les entreprises qui se seront déployées sur des sites de repli

## Pistes de travail :

- Identifier les domaines clés pour le rétablissement de l'activité et déterminer les modalités de mobilisation, coordination et d'engagement.
- Identifier les leviers qui permettront :
  - d'atténuer le choc économique pour les entreprises (levier fiscal et assurantiel, système de guichet unique, ...)
  - de redonner de l'attractivité à la région



# Éléments sur le ciblage des entreprises

---



# Axes de travail

- Approche par « poids de PIB »
- Approche « sortie de crise »
- Approche « perte d'activité »
- Approche territoriale
- Propositions

# Critères de priorisation

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2014, le Comité économique a défini trois critères de priorisation :

- le poids relatif des secteurs dans l'économie francilienne (tourisme par exemple), ou de leur rôle-clef dans l'économie nationale (secteur bancaire ou sièges sociaux par exemple) ;
- le caractère essentiel des secteurs concernés pour la gestion de crise (filières de l'agro-alimentaire par exemple), ou pour faciliter le retour à la normale (secteur du BTP par exemple) ;
- le risque environnemental propre à certaines activités industrielles, du fait des substances potentiellement polluantes manipulées ou des effets accidentels potentiels



# Approche par « poids de PIB »

## Grands établissements

- Sur le TRI élargi, 4 salariés sur 10 appartiennent à 2700 structures qui représentent 0,2 % des établissements économiques.
- Dans la zone inondable, 2 % des établissements (de plus de 50 salariés) totalisent 63 % des emplois exposés (470 000).
- Typologie : sièges sociaux ou d'établissements d'entreprises des secteurs secondaire et surtout tertiaire au poids économique important.

## Petites structures à haute valeur ajoutée

- « Effet masse » de petites structures compétitives à haute valeur ajoutée : secteurs de pointe (programmation, activités créatives), services financiers, conseil, communication...
- Des moyens matériels limités, éventuellement délocalisables, qui induisent une moindre menace pour la pérennité (même si une dépendance à l'activité générale existe toujours).

# Approche « sortie de crise »

- Sur le TRI élargi, plus des deux tiers des structures économiques potentiellement impactées comptent moins de dix salariés.
- Parmi elles, les secteurs les plus employeurs sont :
  - le commerce de gros et de détail (11 % des emplois) ;
  - le secteur de la construction (en particulier les travaux spécialisés) (9 % des emplois) ;
  - le tourisme (plus de 5000 établissements).
- Des petites structures certes, mais qui « maillent » le territoire et sont essentielles au maintien ou au retour d'une vie quotidienne dans des conditions acceptables sur le territoire, et concourent donc au maintien général de l'activité économique.

Dans cette approche, la part de l'**administration** est significative : 14,6 % des établissements (1 415) et 13,1 % des emplois (98 900), et son aspect essentiel à la reprise de l'activité et au maintien ou au retour d'une vie quotidienne dans des conditions acceptables



# Approche « perte d'activité »

- En complément, une approche macroscopique des pertes d'activité, sur la base d'un chiffre d'affaire moyen annuel par salarié et par code NAF a été mise en œuvre.
- La perte d'activité pourrait représenter de 22 à 41 milliards d'euros, dans un scénario optimiste (durées de submersion relativement faibles, maintien de la capacité à redémarrer...).
- La forte exposition de l'activité de commerce est confirmée (un tiers des pertes).

# Approche territoriale

- L'axe Seine centrale (Paris, Hauts-de-Seine auxquels on peut ajouter l'ouest du Val-de-Marne) concentre la majorité des enjeux économiques avec 75 % des établissements et des emplois exposés, dont 600 000 emplois dans la zone directement inondable et 3 millions d'emplois dans les communes TRI.
- L'amont du TRI (secteurs Marne-Aval et Seine-Amont) arrive en deuxième position avec environ 100 000 emplois en zone directement inondable et 1,3 millions dans les communes TRI.
- L'aval du TRI (secteurs Seine-Aval et Oise-Aval) semble moins exposé, avec moins de 5000 emplois en zone directement inondable et 900 000 dans les communes TRI





# Secteurs cibles identifiés

- **Grands groupes**, sur la base du constat de leur poids très significatif dans le PIB
- **Très petites entreprises, commerces et services divers**, sur la base du constat de leur « effet masse » pour le maintien de l'économie, et de leur caractère important pour la continuité du territoire
- **Industrie manufacturière / installations classées pour la protection de l'environnement** à cause de leur impact potentiel sur l'environnement en cas d'inondation
- **Administration publique**, pour son caractère nécessaire au maintien de la population du territoire et à la reprise de l'activité économique.



# Actions sectorielles

- **Grands groupes** : partenariats avec l'État, participation aux clubs risques existants
- **Très petites entreprises, commerces et services divers** : sensibilisation via des relais institutionnels type CCI, CMA, S3PI
- **Industrie manufacturière / installations classées pour la protection de l'environnement** : déjà sensibles à la question des risques, utilisation des moyens de sensibilisation existants (inspection des ICPE, S3PI, organismes professionnels)
- **Administration publique** : relance des actions d'établissement de plans de continuité d'activité

■ Ainsi que des GT : santé, transports, réseaux (au sens large)...

